



Les déchetteries

Les conditions d'accès

- L'accès est réservé aux habitants du Plateau Picard
- Les dépôts sont gratuits pour les particuliers.
- Les véhicules de plus de 3,5 t ne sont pas autorisés.
- Les habitants de Gannes, Quinquempoix et Wavignies peuvent également accéder à la déchetterie d'Ansauvillers (contact: 0344770388).
- Les véhicules de type professionnel sont soumis à des conditions d'accès spécifiques (voir « déchets des professionnels »).

Les déchets acceptés

- Déchets verts
- Gravats
- Ferraille
- Cartons
- Bois
- Tout venant
- Déchets dangereux:
 - Peintures, solvants, acides
 - Batteries, piles
 - Huiles et filtres de vidange
 - Radiographies, médicaments
 - Produits phytosanitaires
- Appareils électriques et électroniques : **sauf à Bulles**
- Pneus déjantés : **sauf à La Neuville-Roy et Bulles**
- Lampes basse consommation et néons : **sauf à La Neuville-Roy et Bulles**
- Objets destinés à la Recyclerie : **sauf à Bulles**



Les déchets interdits

- Déchets amiantés, fibrociment
- Bouteilles de gaz et extincteurs
- Éléments entiers de véhicules



Les déchets des professionnels

- L'accès est autorisé pour les artisans et commerçants domiciliés ou pouvant justifier d'un chantier sur le Plateau Picard
- Les professionnels ne sont pas autorisés le vendredi après-midi et le samedi.
- Les véhicules de type professionnel sont considérés comme des professionnels. En cas d'utilisation pour un usage personnel, une autorisation doit être demandée au préalable au n° 0800 81 82 61.
- Les dépôts de déchets verts, gravats, bois et tout-venant des professionnels sont soumis au paiement d'une redevance et ne sont pas autorisés dans les déchetteries de Bulles et La Neuville-Roy.



Règles de sécurité et d'utilisation

Pour la sécurité et le bon fonctionnement des déchetteries les usagers sont tenus de :

- S'arrêter à l'entrée du quai et rouler au pas
- S'adresser au personnel de la Communauté de commune et se conformer à ses instructions
- Trier leurs déchets avant l'accès au site et les répartir dans les bennes en respectant les consignes de tri
- Nettoyer les déchets tombés au sol

➤ La récupération dans les bennes est interdite de même que l'accès des enfants et des animaux au quai.

- Les dépôts sont limités par usager et par jour à :
 - 1 tonne de gravats
 - 3 m³ de déchets verts, bois, tout venant et ferraille
 - 4 pneus

En cas de non-respect du règlement, l'accès au site peut être refusé au contrevenant. Le règlement intérieur complet est disponible sur demande.



Les horaires d'ouverture

Saint-Just-en-Chaussée

ZA rue de Sarraill / 03 44 19 51 03

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	8h / 12h	8h / 12h
Mardi	9h / 12h	9h / 12h
Mercredi	8h / 12h	8h / 12h - 14h / 18h
Jeudi	9h / 12h	9h / 12h
Vendredi	9h / 12h	9h / 12h - 14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h



Maignelay-Montigny

ZA est - Route de Coivrel / 03 44 51 49 90

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	14h / 17h	14h / 18h
Mardi	14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h
Mercredi	14h / 17h	14h / 18h
Jeudi	14h / 17h	14h / 18h
Vendredi	14h / 17h	8h / 12h - 14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h

La Neuville-Roy

Lieu-dit La Sucrierie / 03 44 78 71 44

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	14h / 17h	14h / 18h
Mercredi	14h / 17h	14h / 18h
Vendredi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h



Bulles

Chemin de Dupille / 06 30 26 39 14

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	14h / 17h	14h / 18h
Mercredi	14h / 17h	14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h